



CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2019**



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le **19 février 2019**

Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

Madame, Monsieur,,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Le vendredi 15 février 2019 à 19 heures 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie.**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 15 février 2019.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2018.**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur,,** l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

Madame, Monsieur, Ensemble des membres du Conseil Municipal



MAIRIE DE FUMEL - Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.70 – Email : accueil@mairiefumel.fr

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Guytaine MATIAS**,
Pouvoir Michel MARSAND
Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE
Monsieur **Michel BAYLE**
Pouvoir Chantal BREL
Madame **Jacqueline DEBORD**.
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**
Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine GÉRARD**
Madame **Sandrine FREYNE**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 11
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 4
- . Suffrages Exprimés : 22

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE
Monsieur **Michel BAYLE**
Pouvoir Chantal BREL
Madame **Jacqueline DEBORD**.
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**
Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine GÉRARD**
Madame **Sandrine FREYNE**
Madame **Marie-Guyline MATIAS**
Monsieur **Michel MARSAND**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 12
- . Nombre de Conseillers Présents : 17
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages Exprimés : 20

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Guytaine MATIAS**,
Pouvoir Michel MARSAND
Monsieur **Michel BAYLE**
Pouvoir Chantal BREL
Madame **Jacqueline DEBORD**.
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**
Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine GÉRARD**
Madame **Sandrine FREYNE**
Madame **Josiane STARCK**
Madame **Sylvette LACOMBE**
Monsieur **David BIGOT**
Monsieur **Jean-Louis COSTES**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 14
- . Nombre de Conseillers Présents : 15
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages Exprimés : 18

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Guyline MATIAS**,
Pouvoir Michel MARSAND
Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE
Monsieur **Michel BAYLE**
Pouvoir Chantal BREL
Madame **Jacqueline DEBORD**.
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**
Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine GÉRARD**
Madame **Sandrine FREYNE**
Monsieur **Jean-Pierre MOULY**
Monsieur **Francis ARANDA**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 13
- . Nombre de Conseillers Présents : 16
- . Nombre de pouvoirs : 4
- . Suffrages Exprimés : 20

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**,
Pouvoir Michel MARSAND
Monsieur **David BIGOT**,
Pouvoir Sylvette LACOMBE
Monsieur **Michel BAYLE**
Pouvoir Chantal BREL
Madame **Jacqueline DEBORD**.
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**
Madame **Phillie GOLLERET**
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**
Madame **Maëlle DALCHÉ**
Monsieur **Reynald MERLETTE**
Madame **Sandrine GÉRARD**
Madame **Sandrine FREYNE**
Monsieur **Francis ARANDA**

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 12
- . Nombre de Conseillers Présents : 17
- . Nombre de pouvoirs : 4
- . Suffrages Exprimés : 21

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

- - - - -

L'An Deux Mil Dix Neuf, quinze février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**, Monsieur **Fernando NOVAIS**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jacqueline DEBORD**.

Pouvoir Marie-Hélène BORSATO

ABSENTS :

Madame **Odette LANGLADE**

Madame **Phillie GOLLERET**

Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**

Madame **Maëlle DALCHÉ**

Monsieur **Reynald MERLETTE**

Madame **Sandrine GÉRARD**

Madame **Sandrine FREYNE**

Madame **Chantal BREL**

Monsieur **Michel BAYLE**

Monsieur **Rémy DELMOULY**

Madame **Marie-Guyline MATIAS**

Monsieur **Michel MARSAND**

Madame **Sylvette LACOMBE**

Monsieur **David BIGOT**

Madame **Josiane STARCK**

Monsieur **Jean-Louis COSTES**

Monsieur **Jean-Pierre MOULY** a été nommé Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **17**
- . Nombre de Conseillers Présents : **12**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **13**



MAIRIE DE FUMEL

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019



MAIRIE DE FUMEL

Téléphone : 05.53.49.59.69

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2019 ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du **14 décembre 2018**.

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2) Château de Bonaguil – organisation d'un festival de BD au titre de 2019.
- 3) Animation de la fête de la musique de Fumel avec l'école des Arts de Fumel-Vallée du Lot.
- 4) Contrat d'engagement pour orchestre – animations gourmandes 2019.
- 5) Complément de la délibération relative au contrat d'engagement d'artistes du spectacle – Vœux à la population.

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 6) Débat d'Orientation Budgétaire 2019 (DOB).
- 7) Subventions aux associations au titre de 2019.
- 8) Commune : bilan des acquisitions et des cessions immobilières au titre de 2018.

QUESTIONS DIVERSES

1/2019. OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **14 décembre 2018**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2018 ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 17 voix pour et 5 abstentions.**

I. AFFAIRES GÉNÉRALES

2/2019. OBJET : CHÂTEAU DE BONAGUIL – ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE BD AU TITRE DE 2019.

Madame STARCK indique qu'en 2018, en partenariat avec **Monsieur Christian PATY**, auteur de bande-dessinée et l'association « les Amis de Bonaguil », les services municipaux ont pu mettre en place une nouvelle manifestation au château de Bonaguil : Bonabulles – festival de BD.

Face à son succès une nouvelle édition est envisagée pour la saison 2019. Afin de sensibiliser les jeunes à la Bande dessinée, l'objectif principal sera de faire participer les scolaires du territoire. Pour ce faire, deux actions seront mises en place en partenariat avec la Bibliothèque municipale :

- Ateliers avec un auteur au collège Jean Monnet (classes de 5ème) et Ecole Jean Jaurès (Classes de CE2, CM1 et CM2) ;
- Concours ouvert au public scolaire.

Durant les deux jours du festival, 15 auteurs (dessinateurs, scénaristes, ...) dédicaceront leurs ouvrages. Une exposition d'œuvres (croquis, planches originales, ...) des artistes présents permettra aux visiteurs de découvrir ces métiers du livre.

Madame STARCK rappelle qu'en séance du **14 décembre 2018** les membres du Conseil Municipal ont adopté le plan de financement à hauteur de 8.677,00 €. Elle précise que celui-ci a été réactualisé en prenant en compte les frais de personnel communal des filières administratives et techniques.

Madame STARCK souligne que cette opération peut bénéficier d'une subvention de la Région et du Département.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. décide l'organisation de la deuxième édition du festival BD : « Bonabulles » au château de Bonaguil en 2019 pour un montant estimé à 11.144,00 € TTC, frais de personnel inclus ;
2. adopte le plan de financement suivant :

OPÉRATION	DÉPENSES EN €	RECETTES EN €
Organisation Festival BD	11.144,00	
Subvention de la Région		1.500,00
Subvention du Département		1.500,00
Association « Les amis de Bonaguil »		1.975,00
Billetterie Château		1.500,00
Commune		4.669,00
TOTAL TTC	11.144,00	11.144,00

3. sollicite l'attribution d'une subvention du Département et de la Région pour la réalisation de cette opération ;
4. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2019 de la commune ;
5. la présente délibération annule et remplace la délibération du 14 décembre 2018 relative à l'organisation du Festival de BD ;
6. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

3/2019. OBJET : ANIMATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DE FUMEL AVEC L'ÉCOLE DES ARTS DE FUMEL-VALLÉE DU LOT.

Madame LACOMBE informe que la fête de la musique de Fumel se déroulera le **samedi 22 juin 2019**.

La première partie de soirée sera assurée par les élèves de l'Ecole des Arts de Fumel Vallée du Lot. La seconde partie de soirée sera quant à elle animée par un DJ.

Madame LACOMBE propose de valider la prestation proposée par l'association « *Tout pour la musique* » relative à la mise à disposition du matériel son et éclairage pour la première partie de soirée et l'animation de la deuxième partie de soirée avec Disc-Jockey.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1. valide l'intervention de l'association « *Tout pour la musique* » sise à **MONSÉGUR (47150) Merle HAUT**, pour l'animation de la fête de la musique le **samedi 22 juin 2019** ;
2. précise que le montant de cette prestation est fixé à **900,00 €** ;

3. précise que les repas et consommations seront à la charge de la commune ;
4. autorise le Maire ou son représentant à signer ledit devis ;
5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

4/2019. OBJET : CONTRAT D'ENGAGEMENT POUR ORCHESTRE - ANIMATIONS GOURMANDES 2019.

Monsieur MOULY informe les membres de l'Assemblée que 3 Animations Gourmandes seront organisées les jeudis entre le 25 juillet et le 08 août 2019. L'animation de la soirée du **08 août 2019** est à la charge de la commune.

Il propose d'approuver le contrat d'engagement avec l'orchestre Métropole pour le **jeudi 08 août 2019** pour un montant total du cachet de 1.850,00 €, charges sociales (GUSO) comprises, dont un exemplaire est joint à la présente note.

Il donne lecture dudit contrat.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. **approuve le contrat d'engagement pour l'animation gourmande, le jeudi 08 août 2019 avec l'orchestre METROPOLE sis au PASSAGE (47520) 766 rue Victor DURUY, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
2. **précise que le montant de cette prestation est fixé, conformément au contrat d'engagement, à 1.850,00 euros alloué au mandataire, charges sociales (GUSO) comprises ;**
3. **précise que les repas et consommations seront à la charge de la commune ;**
4. **autorise le Maire ou son représentant à signer ledit devis ;**
5. **constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

5/2019. OBJET : COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU CONTRAT D'ENGAGEMENT D'ARTISTES DU SPECTACLE - VŒUX À LA POPULATION.

Monsieur MOULY expose au Conseil Municipal qu'en séance du **26 octobre 2018**, les membres de l'Assemblée Délibérante ont adopté les contrats d'engagement d'artistes pour le spectacle du Centre Culturel des vœux à la population du **06 janvier** dernier.

Il précise qu'une erreur matérielle de saisie avait été commise dans la délibération correspondante, en précisant le montant total de 1.800,00 € charges sociales incluses.

Or, le contrat de 1.500,00 € du **Duo Acropole** intégrait bien les charges sociales, alors que le contrat relatif à **Monsieur Loïc DELVIEL** en charge de la partie chant du spectacle n'intégrait pas les charges sociales (GUSO).

Aussi, il propose de prendre une délibération complémentaire d'un montant de 300,00 € relative à la prestation de **Monsieur Loïc DELVIEL**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

- 1. approuve le versement de la somme de 300,00 € à Monsieur Loïc DELVIEL au titre de sa prestation lors du spectacle des vœux à la population du 06 janvier 2019 ;**
- 2. rappelle que les crédits correspondants sont ouverts au budget de la commune ;**
- 3. acte que la présente délibération complète la délibération du 26 octobre 2018 relative au contrat d'engagement d'artistes du spectacle ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

II. AFFAIRES FINANCIÈRES

6/2019. OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 (DOB).

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du **07 août 2015** crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cet article 107 de la loi NOTRe a modifié notamment les articles L2312-1, L3212-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la forme et au contenu du DOB. Désormais, celui-ci devra entre-autre prévoir la structure de la gestion de la dette et les engagements pluriannuels s'ils existent. Il devra être transmis au représentant de l'Etat et au Président de Fumel-Vallée du Lot.

Il donne lecture des principales données contenues dans le rapport joint en annexe de la note de synthèse.

Il invite l'Assemblée à ouvrir ce débat à la lumière des éléments d'information dont il donne le détail.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

- 1. prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 a bien eu lieu au vu des éléments d'information présentés et joints en annexe de la présente délibération ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

7/2019. OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque structure au titre de l'exercice **2019**.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2019
Association des donateurs de sang bénévoles	Réunir des donateurs de sang bénévoles	170,00
Association de pêche et Pisciculture	Assurer la satisfaction de tous les pêcheurs et continuer notre programme de sensibilisation à la pêche.	300,00
Club de la TUKO	Organiser des loisirs et améliorer les conditions de vie des personnes âgées de l'Hôpital	200,00
Amicale du Personnel de l'Hôpital Rural de FUMEL	Favoriser les liens entre les employés de l'Hôpital Rural et apporter des aides de différentes natures	200,00
Moto Club Fumel Libos	Organisation du championnat de France et du championnat d'Aquitaine	900,00
ANACR Fumel/Libos	Aider et assister les anciens combattants à défendre leurs intérêts	200,00
Comité Cantonal des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	Entretenir les liens noués entre les anciens mobilisés en Algérie Maroc et Tunisie.	100,00
Amicale des Anciens Marins	Conserver les liens noués entre les anciens marins	50,00
Association du Chenil Départemental de Lot-et-Garonne	Fonctionnement de la fourrière	6.542,10
Union Compagnonnique	Participer aux charges de fonctionnement	1.400,00
La Boule Fuméloise	Organisation du concours de pétanque Ville de Fumel	1.100,00
Football Club	Subvention équilibre	4.000,00
Basket Cuzorn/Fumel	Participer au financement des animateurs Labellisation école mini-basket	2.600,00
Ecole Saint Marie Monsempron-Libos	Participation aux charges de fonctionnement (33 € x 17 enfants)	561,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2019
Amicale des pompiers de Fumel	Conserver les liens noués avec les pompiers	400,00
Fédération Nationale André MAGINOT de Cuzorn Fumel	Participer au fonctionnement	50,00
CODELIAPP	Collectif de coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen Périgueux Paris	100,00
UFFACG Fumel – Médailleurs Militaires et Anciens Combattants	Subvention équilibre	50,00
Asso. sportive du collège de Fumel	Subvention équilibre	350,00
Boxing Club	Subvention équilibre	4.000,00
Club Canin Fumémois	Subvention équilibre	250,00
1303 Section société nationale des médaillés militaires Fumel – Tournon	Subvention équilibre	50,00
Association Vega-Baja	Subvention équilibre	500,00
Association Jumelage Burghausen	Subvention équilibre	500,00
Association Syllabe	Subvention équilibre	1.500,00
Association Loisirs Vacances	Prise en charge par la commune de la réfection du sol de la salle	0,00
Comité des Fêtes	Organiser les fêtes et manifestations dans le Fumémois : subvention équilibre	8.000,00
Association PEEP	Subvention équilibre	700,00
After Before	Subvention exceptionnelle : parcours Graff	750,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
USFL	Pratique du Rugby : subv. Equilibre	7.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité, Monsieur MARSAND ayant quitté la salle.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Les Amis de Bonaguil	Equilibre	5.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 18 voix pour à l'unanimité, Monsieur COSTES et Mesdames STARCK et LACOMBE ayant quitté la salle.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Amicale du Personnel Communal	Favoriser les liens entre les employés et leur apporter des aides de différentes natures : Subvention Equilibre.	9.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune.

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité, Messieurs MOULY et ARANDA ayant quitté la salle.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association Autonome Parents d'Elèves Fumélois.	Subvention équilibre et participation. Animations diverses (carnaval, Noël des enfants...)	1.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune.

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Ludothèque Fuméloise	Contribuer au fonctionnement : subvention équilibre.	15.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association Cultures et Quartiers	Atelier alphabétisation intégration citoyenneté : Subvention équilibre.	2.500,00
	Aide aux devoirs.	3.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité, Monsieur ARANDA ayant quitté la salle.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2019.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2019.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2019 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association des Médiévales	Organiser des spectacles Médiévaux : Subvention Equilibre.	4.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2019 de la Commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 13 voix pour à l'unanimité, Mesdames BREL, LACOMBE et STARCK et Messieurs DELMOULY, MARSAND et COSTES, ayant quitté la salle.**

8/2019. OBJET : COMMUNE : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2018.

Madame TALET expose que l'article 11 de la loi du **08 février 1995** prévoit que les Collectivités Territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Collectivité ou de l'Etablissement public.

Elle indique que pour les Communes, ce bilan porte sur les acquisitions et cession effectuées par la Collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de cette collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Elle donne le détail des cessions immobilières 2018 et des acquisitions immobilières 2018 rappelées dans les états annexés à la présente délibération.

Elle invite l'assemblée à porter une appréciation sur la politique immobilière suivie en 2018 après en avoir rappelé les grandes orientations.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la politique immobilière suivie par la Commune en 2018 conformément aux états des acquisitions et des cessions 2018 joints en annexe ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

COMMUNE DE FUMEL**ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2018**

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
Immeuble (arrêté du Maire pris par délégation du Conseil Municipal en date du 19/04/2018)	14, avenue Emile Zola à Fumel	AB 55 (5a 70ca)	Mr BELGACHA Mustapha et Mme EL JARJINI Rachida	Commune de Fumel	Paiement au comptant	20.000 €
Parcelles (délibération en date du 22/06/2018)	Rue Fournié Gorre à Fumel	ZE 1590 et ZE 1592 (1a)	Mme DEMEAUX Aurélie	Commune de Fumel	Paiement au comptant	10 €

**Le Maire,
Signé : J.L. COSTES**

COMMUNE DE FUMEL**ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2018**

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
Parcelle (Délibération du 02/03/2018)	Lieudit «Albigès Haut »	ZD 1463 (7a 82ca)	Commune de Fumel	Mr PORTANERI Jean-Marie et Mme FIESCHI Laurence	Paiement au comptant	9.500 €
Parcelle (Délibération du 27/07/2017)	132, avenue de l'usine	AD 439 (44a)	Commune de Fumel	Fumel Vallée du Lot	Paiement au comptant	10 €

**Le Maire,
Signé : J.L. COSTES**

ARRÊTÉS DU MAIRE PRIS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

9/2019. OBJET : AVENANT N° 1 POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE GESTION.

Le Maire de FUMEL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

VU la délibération du **11 avril 2014** donnant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

VU la décision en date du **12 novembre 2018** concernant la **réalisation d'un diagnostic environnemental en vue d'une dépollution sur trois espaces situés à l'intérieur du périmètre de l'ancienne Usine de Fumel avec le bureau d'études « SOLS ET EAUX » 81470 CUQ TOULZA pour un montant de 15 820,00 € HT soit 18 984,00 € TTC,**

VU la demande de la DREAL de réaliser un plan de gestion,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de passer un **avenant n° 1** pour la réalisation d'un plan de gestion d'un montant de **2 500,00 € HT,**

DÉCIDE

Article 1^{er} :

L'avenant n° 1 passé respectivement avec **le bureau d'études « SOLS ET EAUX »** est approuvé :

- Montant initial du marché HT : 15 820,00 €
- Avenant n° 1 : 2 500,00 € HT
- **Nouveau montant du marché HT : 18 320,00 €**
- **Nouveau montant du marché TTC : 21 984,00 €**

Article 2 :

Monsieur Jean-Louis COSTES, Maire de FUMEL, est autorisé par délégation du Conseil Municipal à signer au nom de la commune l'avenant respectif.

Article 3 :

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la commune (2315-277).

Article 4 :

Le paiement par acompte pourra être accepté en fonction de l'état d'avancement du chantier.

Article 5 :

La présente décision prise par délégation du Conseil Municipal donnera lieu à la signature d'un devis ci-annexé.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au registre des délibérations et affichée en Mairie conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du même code.

Article 7 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Villeneuve sur Lot et à Monsieur le Trésorier de Fumel.

Fait à FUMEL, le 8 février 2019

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES
